



Communication de mentions sur état-civil

Par **aliasjo**, le **18/04/2016** à **14:06**

Bonjour,

J'ai un contact par Internet qui se dit être un ami d'enfance et d'école et qu'il est à l'étranger et qui sollicite une aide financière pour pouvoir rentrer en France.

j'ai une présomption qu'il d'une arnaque.

Je connais de lui son année et lieu de naissance mais pas sa date de naissance; lui me communique une date concrète puis-je obtenir de l'état-civil de sa ville de naissance une information si il est encore vivant et me faire confirmer si la date de naissance est correcte.

Je ne cherche pas la délivrance d'un acte quelconque auquel je ne peux pas prétendre mais simplement m'informer de son état-civil. Ceci me permettra de lever le doute et couper court à tous risques.

Merci à tous ceux qui pourraient me conseiller

Cordialement

aliasjo

Par **amajuris**, le **18/04/2016** à **14:12**

bonjour,

sauf si vous avez de l'argent à perdre, je vous conseille de ne pas donner suite à cette demande et surtout de ne pas accepter de chèque à placer sur votre compte, chèque qui sera révélera sans provision alors que vous aurez expédié cet argent avant son encaissement.

salutations

Par **aliasjo**, le **18/04/2016 à 22:15**

Bonjour,

Merci pour cette première réponse pour laquelle je suis tout à fait en accord pour le moment je reste sur cette position.

Pour ma conscience je pense que cela ne coute rien de s'assurer que les données fournies sur le nom, prénom, date et lieu de naissance soient exactes on est humain avant tout; ce qui ne veut pas dire qu'on se laisse piéger.

le fait de savoir qu'un élément est faux me conforte.

Merci pour toute remarque ou conseil.

Cordialement

Par **morobar**, le **19/04/2016 à 07:25**

Encore un escroc de cote d'ivoire ou du Cameroun.

A fuir de toute urgence.

Par **lorettatrotta12societedai**, le **19/04/2016 à 13:59**

Bonsoir tous les prêteur ne son pas les même alors arrêter de dis des blague sur l'internet et tous ce fait a l'essai

Par **lorettatrotta12societedai**, le **19/04/2016 à 15:56**

Bonsoir tous les prêteur ne son pas les même alors arrêter de dis des blague sur l'internet et tous ce fait a l'essai

Par **aliasjo**, le **21/04/2016 à 13:35**

Bonjour à tous,

Y a-t-il sur ce forum quelqu'un capable de répondre correctement à une question précise? à savoir si légalement on peut obtenir une réponse de l'Etat_civil sur des informations transmises pour vérifier uniquement si elles sont exactes; il ne s'agit pas de la délivrance d'un acte

Merci à ceux qui peuvent répondre

Cordialement

Par **amajuris**, le **21/04/2016 à 17:08**

capable de répondre correctement sans doute, mais envie de répondre à votre ultimatum c'est moins sûr puisque nous sommes que des bénévoles qui répondent aux questions qu'ils veulent et quand ils veulent.
vous pouvez poser la question à un professionnel du droit.

Par **aliasjo**, le **22/04/2016** à **09:11**

Bonjour à tous,
Merci pour la réponse, je ne pose aucun ultimatum mais une demande je m'excuse si ma réponse était mal rédigée et prête à confusion.
Je désire rester néanmoins poli et courtois
Cordialement

Par **morobar**, le **22/04/2016** à **09:28**

Poli et courtois peut-être, mais sans forcer vous auriez pu trouver le lien suivant et au passage suivre les avis vous invitant à éviter une probable arnaque.
<https://mdel.mon.service-public.fr/acte-etat-civil.html>